AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C0304
FR0000073298-FS0143

26 février 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

IPSOS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 février 2024, la société Mawer Investment Management Ltd. (517 – 10th Avenue SW, Suite 600, Calgary, Alberta, T2R 0A8, Canada), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 février 2024, le seuil de 5% des droits de vote de la société IPSOS et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 2 404 447 actions IPSOS représentant autant de droits de vote, soit 5,43% du capital et 4,83% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions IPSOS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 44 253 225 actions représentant 49 786 756 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.